



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PRÉFÈTE
BUREAU DE LA SECURITE ET DE LA
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
N° CAB-BSPD-2017-36

Arrêté modifiant les arrêtés préfectoraux des 10 et 17
Février 2016 portant composition de la commission
départementale des systèmes de vidéo protection

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-160 en date du 21 Décembre 2015 accordant délégation de signature à M. Etienne DESPLANQUES, Directeur de cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 10 et 17 Février 2016 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 Février 2016 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres désignés par M. le Président de la Cour d'Appel de DOUAI et assurant la présidence :

Titulaire : Mme Elise HIBON

Suppléante : Mme Marie TERRIER

ARTICLE 3 : Monsieur le Sous Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le 10 FEV. 2017

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,


Etienne DESPLANQUES.